

PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

Du jeudi 22 août au dimanche 25 août 2019.

Pour une bonne prise en charge du malade lors du pèlerinage, il est important que les dossiers soient remplis avec précision.

Les pèlerins malades ou handicapés désirant prendre part au Pèlerinage doivent faire leur demande en remplissant et en faisant compléter les documents suivants. Voici les étapes à suivre :

1°) Constituer un dossier complet

- Compléter en entier la feuille d'inscription ci-jointe et renvoyer à l'adresse :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
BP 540
12005 RODEX CEDEX

- Faire compléter le dossier médical ci-joint par votre médecin traitant. Ce document doit être envoyé dans l'enveloppe jointe au Médecin de l'Hospitalité Aveyronnaise au plus tard le 20 juillet 2019. A l'adresse :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
BP 540
12005 RODEX CEDEX

2°) Une lettre confirmant votre inscription au pèlerinage, après avis de la commission médicale, vous sera envoyée 7 jours avant le départ du pèlerinage.

LES FRAIS DE SEJOUR POUR 2019 s'élèvent à 210 € - ACCOMPAGNANTS : 210 €

(Séjour et transport compris)

OBSERVATIONS

Le séjour :

A Lourdes, les pèlerins malades séjournent à l'Accueil Notre-Dame où ils seront pris en charge par le corps médical et les hospitaliers. La présence d'un membre de la famille auprès du pèlerin malade peut être acceptée. Dans ce cas il sera logé avec lui à titre exceptionnel et selon l'état de santé du malade, il devra remplir une feuille d'inscription.

Remarque importante :

Le fait de déposer un dossier n'implique pas l'admission du pèlerin malade.

Après votre inscription, si vous êtes dans l'impossibilité de venir, veuillez nous informer au plus tôt en appelant au 07 82 13 66 25. Nous pourrions ainsi proposer aux personnes laissées sur liste d'attente de participer au pèlerinage.

RAPPEL

- Vous devez emporter avec vous :
- **VOTRE CARTE VITALE ou de CMU.**
 - **LA DERNIERE ORDONNANCE PRESCRITE.**
 - **VOS MEDICAMENTS.**